

# **C'Picaud en danger – Emplois sacrifiés, licenciements abusifs, et silence des institutions**

## **Communiqué de Presse**

### **Des alertes restées sans réponse**

*Cannes, le 9 décembre 2024 – Anciennement connue sous le nom de **MJC Picaud**, l'Association **C'PICAUD**, fondée en 1963, est un acteur historique et central de la vie culturelle et associative cannoise. Cependant, cette structure, jadis florissante, traverse aujourd'hui une crise sans précédent. Depuis les changements de présidence et de direction en mai et octobre 2023, des salariées dénoncent une gestion qualifiée de toxique et désorganisée, entraînant des licenciements abusifs et des pertes d'emploi évitables.*

Malgré des signalements répétés auprès de l'Inspection du travail, de la médecine du travail, de la Ville de Cannes et des instances de Jeunesse et Sport, aucune mesure corrective n'a été prise.

En février 2024, un collectif de salariés en souffrance, représentant six des dix employés, a tenté d'alerter le Conseil d'administration, le CSE et la Ville de Cannes, principal financeur. À ce jour, leurs appels à l'aide restent ignorés.

### **Un climat managérial délétère**

Des salariées décrivent un environnement marqué par :

- Des accusations infondées, des rumeurs malveillantes et du dénigrement public,
- Des retards dans le traitement des subventions clés (CAF, CNM, FONJEP), affectant gravement le fonctionnement de l'association,
- Des violations du droit du travail, comme la rétention des documents de fin de contrat et le non-versement des indemnités journalières.
- Des statuts non respectés.
- Des entraves au bon fonctionnement de la comptabilité, comme notamment le retrait des accès bancaires à la cheffe comptable et l'assistante de gestion.

M, assistante de gestion (3 ans d'ancienneté), licenciée pour inaptitude après avoir été empêchée de faire son travail, attend toujours un entretien préalable au licenciement, sa lettre de licenciement, ses documents de fin de contrat obligatoire, ses indemnités de fin de contrat et le versement des indemnités journalières de la prévoyance versées à l'employeur.

L, coordinatrice actions jeunesse (20 ans d'ancienneté), a été licenciée pour faute grave en août 2024 sous prétexte d'absence d'un diplôme que le SDJES avait pourtant validé en 2002. Elle a attendu ses documents obligatoires de fin de contrat plus de trois mois, alors qu'ils sont datés du mois d'août, et n'a toujours pas touché une partie des indemnités de prévoyances qui lui sont dues.

Z, cheffe comptable (40 ans d'ancienneté) reconnue inapte après un accident du travail en 2024, attend à ce jour plus de 100 000€ d'indemnités, congés payés et heures dues, et n'a pas de revenus faute d'avoir reçu les documents obligatoires de fin de contrat.

C, prestataire chargée de communication depuis janvier 2023, a été renvoyée sans préavis en août 2024. La lettre recommandée mentionne une « restriction budgétaire ». Elle attend encore près de 4 000 € d'impayés.

M, L et Z ont déposé des requêtes aux prud'hommes. C a déposé une requête au Tribunal de Commerce.

Les licenciements de L, M et Z sont le résultat direct d'une gestion chaotique et de décisions inadaptées. Privées des outils nécessaires pour exercer leurs fonctions, ces employées ont été placées dans des situations intenable, débouchant sur des inaptitudes ou des licenciements injustifiés.

**Depuis 1963, C'Picaud a joué un rôle essentiel dans la vie culturelle, éducative et sociale de Cannes. Cette structure, connue pour son engagement intergénérationnel et ses projets novateurs, est aujourd'hui en danger à cause d'une gouvernance incapable de préserver cet héritage unique.**

**Combien de temps encore la Ville de Cannes va-t-elle laisser C'PICAUD périliter, malmener ses employés et licencier abusivement ?**

**Les subventions de la ville doivent-elles servir au public ou à payer des indemnités prud'homales pour le préjudice infligé à des employées par une hiérarchie maltraitante ? A payer les intérêts de factures impayées ? A verser des indemnités de licenciement à des employées qui n'auraient jamais dû être virées ?**

**Les employées lésées, avec l'appui de Solidaires 06 et SUD Culture, appellent la Ville de Cannes, les institutions publiques et les partenaires à intervenir de toute urgence ! Il faut arrêter le massacre et protéger celles et ceux qui font vivre C'PICAUD.**

**Sud Culture & Solidaires 06**

contact presse : [solidaires.06@laposte.net](mailto:solidaires.06@laposte.net)



Union  
syndicale  
**Solidaires 06**

---